

LE
FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

MAI

SOMMAIRE

MONSIEUR PLESSIS, (*Suite.*).....L'abbé Ferland.

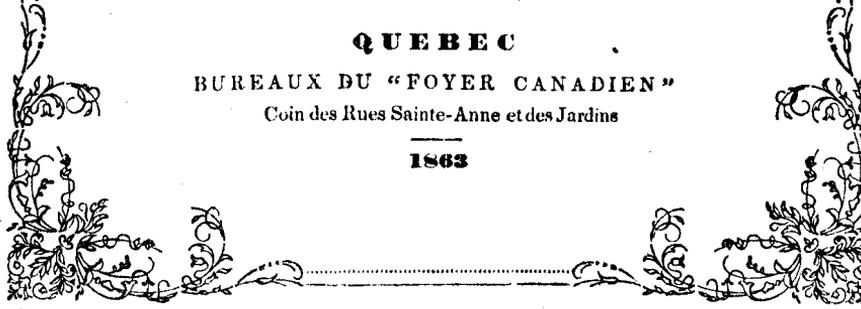


QUEBEC

BUREAUX DU "FOYER CANADIEN"

Coin des Rues Sainte-Anne et des Jardins

1863



“ Si nos pères, un peu plus avisés, eussent demandé que le clergé présentât, lorsque l'évêché serait vacant, deux ou trois sujets entre lesquels sa majesté en pût choisir un pour être évêque, je suis persuadé que la chose aurait été admise sans difficulté.

“ Mais croire que le roi de France a des grâces d'état pour le choix des évêques, demander que ce soit lui qui nomme à l'évêché d'un pays qui n'est plus sous sa domination, voilà une absurdité bien capable de faire rejeter ce troisième article de la capitulation, comme cela est arrivé.”

Il est bien vrai que le traité de paix de 1763 accordait le libre exercice de la religion, autant qu'il était compatible avec les lois de la Grande Bretagne ; mais c'était à une époque où ces lois étaient fort sévères contre les catholiques..... L'acte du parlement de 1774, en soumettant l'église catholique de ce pays à la suprématie royale, semblait l'anéantir *ipso facto*. “ Après tout cela,” ajoutait le prélat, “ faut-il s'étonner que la malveillance se prévale de tant d'avantages pour établir le règne de l'hérésie sur les ruines du catholicisme. Il faut plutôt admirer la marche de la providence qui, en dépit des efforts du démon, a conservé jusqu'ici la religion catholique en Canada sur un pied vraiment respectable et digne de faire envie à l'église de France.”

L'évêque de Québec était le seul membre du clergé catholique qui connût exactement les desseins du parti opposé ; mais il n'osait les exposer au public, dans la crainte de causer plus de mal que de bien ; il

se trouvait donc seul à faire face aux adversaires de son église.

Pour demander l'appui de la masse des catholiques, il aurait fallu leur dévoiler des projets qu'ils ignoraient, des menées sourdes propres à soulever l'indignation générale ; il aurait fallu démasquer quelques grands personnages, sur le compte desquels il était difficile de s'expliquer librement.

Dans la chambre d'assemblée on trouvait des catholiques, doués d'énergie et de hardiesse, amis de leur pays, jaloux de maintenir leurs droits civiques, attachés à la religion et prêts à la défendre si elle était attaquée dans l'enceinte parlementaire, mais ils ne songeaient point à aller la soutenir au pied du trône, où elle était alors assaillie.

Parmi les hommes instruits sur lesquels Mgr. Plessis comptait davantage, non pour la crise actuelle, mais pour l'avenir, était M. Denis Benjamin Viger, qui montrait de la fermeté et une religion solide. Malheureusement il ne jouissait pas encore auprès de ses compatriotes, de la confiance qu'il méritait. Ce ne fut en effet que deux ou trois ans après, c'est-à-dire en 1809, qu'il fut député à la chambre basse, et commença la longue carrière parlementaire, durant laquelle il a rendu d'importants services à sa patrie.

La divine providence, qui veillait sur la petite église du Canada, disposa les choses pour le mieux, et lui trouva des défenseurs parmi ceux-mêmes qui étaient opposés à la liberté des catholiques : *salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos.*

L'évêque anglican, qui était encore en Angleterre, avait souvent visité les bureaux du gouvernement. Pendant le cours de 1808, il eut de fréquentes conférences avec les ministres, au sujet de l'église établie, qu'il désirait voir aussi favorisée au Canada qu'elle l'était dans la mère-patrie.

Néanmoins toutes les démarches du docteur Mountain restèrent infructueuses, comme on peut en juger par un mémoire de lord Castlereagh, dont voici un passage.*

“ *L'Acte* du Canada assure aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion, et à leur clergé le droit de recevoir les dîmes payées par ceux qui appartiennent à cette croyance, sauf la suprématie de S. M., telle qu'établie par l'acte de *Suprématie*. La suprématie du roi, suivant cet acte, se borne à empêcher les étrangers d'exercer aucune juridiction spirituelle dans les possessions de la couronne. Or l'évêque de Québec n'est pas un étranger ; il est le chef d'une religion, qui peut être pratiquée librement, sur la foi du parlement impérial ; il peut réclamer et recevoir des catholiques les dîmes et droits ordinaires, et exercer à leur égard les pouvoirs dont il a toujours joui. Ce serait donc une entreprise fort délicate, que d'intervenir dans les affaires de la religion catholique à Québec, ou de forcer l'évêque titulaire à abandonner ses titres et à agir, non comme évêque, mais seulement comme surintendant.... ”

* Lord Castlereagh était alors ministre de la guerre. Pendant qu'il était secrétaire de lord Camden, vice-roi d'Irlande, il se montra extrêmement sévère envers ses compatriotes irlandais, à la suite des soulèvements de 1798.

On est étonné qu'un homme qui s'était montré si peu favorable aux demandes du clergé catholique de l'Irlande, ait cru devoir agir si libéralement envers le clergé catholique du Canada ; il est à présumer qu'en considérant combien le Canada est rapproché des Etats-Unis, Castlereagh, alors ministre de la guerre, n'aurait pas voulu se créer des embarras dans cette province, pendant qu'à Washington se formait un orage, qui menaçait de fondre sur l'Angleterre et sur ses possessions américaines.* En effet, le peuple des Etats-Unis était animé d'un ardent désir d'en venir aux mains avec l'Angleterre ; il était persuadé qu'une déclaration de guerre serait le signal d'un soulèvement parmi les Canadiens, qu'il croyait prêts à se joindre aux troupes de l'union. Telle n'était pas l'opinion du gouvernement de la Grande Bretagne, qui avait foi pour le moment dans la loyauté des Canadiens.

Lord Castlereagh était trop habile homme, pour ne pas comprendre qu'il était inutile et dangereux de soutenir les prétentions des amis de la suprématie, au risque de froisser les sentiments religieux d'une population loyale, disposée à verser son sang pour défendre son pays et ses institutions. Mgr. Plessis ne paraît pas avoir alors connu que le noble lord posait des limites assez restreintes à la suprématie royale, car s'il en eût été informé, il n'aurait pas été si inquiet touchant les démarches de M. Ryland et de ses amis.

* Manuscrits de feu Robert Christio, écuyer.

IV

Arrivée de Sir James Craig—Mesures arbitraires—Saisie des presses du *Canadien* — Emprisonnements — Proclamation — Soupçons contre la loyauté de l'évêque.

Le dix-huit octobre, 1807, débarquait à Québec le nouveau gouverneur général, Sir James Henry Craig. Le vaisseau qu'il montait n'avait pas encore jeté l'ancre, que déjà M. Ryland était à bord et recevait l'assurance de conserver la charge de secrétaire civil. Ces deux hommes s'étaient compris au premier abord, et, quelques jours après, M. Ryland déclarait que Sir James était précisément le personnage dont le pays avait besoin.

Né à Gibraltar de parents écossais, James Henry Craig était entré au service de l'Angleterre en 1763, à l'âge de quinze ans, et dans plusieurs occasions il s'était distingué par son courage. Durant la guerre de la révolution américaine, il avait servi au Canada, et était présent à la malheureuse affaire de Saratoga. Depuis plusieurs années il souffrait d'une hydropisie, qui avait fait de grands progrès lorsqu'il arriva au Canada, et le tint renfermé dans ses appartements pendant plusieurs jours après qu'il eût mis pied à terre.

Dans les premières entrevues qu'il eut avec l'évêque de Québec, Craig se montra fort doux et fort

honnête ; de plus, comme M. de Bouvens, qui l'avait vu plusieurs fois à Londres, donnait à espérer qu'il serait favorable à la cause catholique, on crut d'abord que son gouvernement vaudrait au moins celui de Sir Robert Milnes ; la suite prouva qu'on s'était trompé.

Voici le portrait que trace M. Christie de cet homme dont l'administration a laissé de si tristes souvenirs dans notre pays : "Sa physionomie était agréable, son port imposant, son maintien mâle et plein de dignité. Sociable, poli et affable, il était néanmoins absolu dans ses opinions et tranchant dans ses mesures. Quoique d'un caractère irritable.... il se reconciliait facilement avec ceux qui avaient encouru son mécontentement. Hospitalier et magnifique dans son train de vie, il se montrait libéral dans ses dons aux institutions publiques et aux œuvres de charité ; et nous devons ajouter qu'il était l'ami des pauvres et des nécessiteux, dont aucun n'a jamais été renvoyé sans avoir reçu de lui quelque secours."

Abandonné à lui-même et dirigé par ses propres lumières, le général Craig aurait pu être un bon gouverneur. Malheureusement, étant étranger au pays et au peuple, il dut s'adresser pour recevoir des renseignements et des avis, aux hommes qui composaient son conseil ou dont les devoirs officiels les mettaient en rapport avec lui. Or ces fonctionnaires publics n'avaient aucune communauté d'intérêts avec la masse des habitants, dont ils différaient par la religion, par la langue et par l'origine. Parce qu'ils

étaient nommés par la cour, ils prétendaient ne dépendre que des ministres et exerçaient un pouvoir arbitraire sur le peuple qui les engraisait de sa substance. Leur pouvoir était devenu si formidable, qu'un gouverneur, en arrivant dans la province, devait ou se remettre entre leurs mains, ou être écrasé par leur opposition et rappelé en Angleterre.

Ils s'emparèrent facilement de l'esprit du général Craig, gagnèrent sa confiance, lui inspirèrent leurs idées et leurs préjugés, et l'isolèrent complètement de ceux qui auraient pu lui faire connaître la vérité. Sans s'en douter, cet homme si fier devint un docile instrument, que ses conseillers maniaient selon leur volonté.

Sous leur direction, il s'accoutuma à ne voir que des demagogues et des révolutionnaires parmi les représentants du peuple. Aussi dans ses discours publics leur adressait-il la parole avec une hauteur qui n'était propre qu'à les aigrir. La dissolution de la chambre d'assemblée en 1809 et 1810 acheva d'exaspérer les esprits contre son gouvernement.

Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force les abus de l'administration ; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien. D'un autre côté, les amis du général Craig parlaient mystérieusement de troubles, de conspirations secrètes, de projets de révolte. Ces bruits n'avaient point de fon-

dements réels, et étaient repoussés comme faux par les chefs du parti canadien, mais ils servaient les vues de la bureaucratie, qui était bien aise d'engager le gouverneur à faire quelque coup d'éclat avant les élections.

Les menées des conseillers réussirent ; le dix-sept mars, 1810, des soldats conduits par un magistrat et deux connétables reçurent ordre de s'emparer du bureau et des ateliers du *Canadien* ; les presses et tous les papiers qu'on put découvrir furent saisis et transportés dans les voûtes du palais de justice ; l'imprimeur de ce journal et trois membres de la dernière chambre d'assemblée furent emprisonnés ; on doubla les gardes, et des patrouilles parcoururent la ville dans toutes les directions. Un si grand déploiement de précautions et de forces n'aboutit à rien, car on ne découvrit aucun fait sur lequel on pût baser une accusation contre les prisonniers.

Cependant le général Craig croyait marcher sur un volcan ; l'idée de la présence du danger avait réveillé son humeur hautaine et excité son impétuosité naturelle. Le vingt août, il lança une proclamation, dans laquelle il énumérait longuement et condamnait les prétendus projets de rébellion, qu'il croyait apercevoir dans toutes les parties de la province ; il conseillait au peuple de se défier des faux rapports répandus contre le gouvernement ; il exhortait les magistrats et les ecclésiastiques à éclairer le peuple et à lui inculquer des principes de loyauté envers le roi et d'obéissance aux lois du pays.

C'était avec une vive inquiétude que l'évêque de Québec avait suivi le progrès de la lutte. D'un côté il craignait de voir l'autorité méprisée ; de l'autre, il était loin d'approuver toutes les mesures du conseil exécutif, et il se défiait des intentions de plusieurs des membres de ce corps. La frayeur qu'on affectait d'éprouver lui paraissait causée par de fausses informations ; elle pouvait même, pensait-il, être l'effet d'une rouerie politique de quelques-uns des fonctionnaires. Son embarras s'accrut lorsqu'il entendit porter des accusations de déloyauté contre une partie de son clergé, dont il connaissait les sentiments de fidélité au souverain.

Dans une séance du conseil exécutif, à laquelle Mgr. Plessis fut prié d'assister, le général Craig lui déclara " que la désaffection occasionnée dans le peuple, par le *Canadien*, était rendue au point de faire craindre un soulèvement général, si l'on différait de prendre les mesures les plus énergiques pour arrêter l'effet des insinuations malignes répandues par ce papier ; qu'un des moyens de remettre les choses dans l'ordre et de dissiper les impressions déjà très-profondes de déloyauté était d'engager le clergé catholique à se prononcer pour l'autorité, de la manière la plus formelle." Il ajouta qu'un grand nombre de curés encourageaient ouvertement la publication du *Canadien* par leurs abonnements, et que c'était dans les presbytères et autour des églises qu'on en exaltait les principes.

Si le journal incriminé avait parfois été trop vif

dans quelques articles, il n'en était pas moins le défenseur des droits constitutionnels accordés par l'Angleterre ; il s'attachait à miner la position occupée par les adversaires de la religion et des institutions du pays. Il n'était donc pas surprenant que des membres du clergé catholique se fussent prononcés en faveur de ce vigoureux champion, tout en repoussant ce qu'il y avait d'imprudent dans ses colonnes.

La proclamation du gouverneur fut envoyée à tous les curés ; elle était accompagnée d'une lettre circulaire, dans laquelle l'évêque leur recommandait de communiquer eux-mêmes cette pièce à leurs paroissiens, après l'office du matin.

Le prélat était trop bien informé des dispositions de ses diocésains, pour se laisser tromper par les craintes imaginaires du général Craig et de ses conseillers. Cependant, pour ôter tout sujet de soupçonner sa propre loyauté et celle des prêtres de son clergé, il donnait à ceux-ci des avis propres à calmer les esprits et à rappeler aux patriotes trop zélés les règles de la modération.

Aucun des membres du conseil exécutif ne s'avisait de lui reprocher d'avoir pris le titre d'évêque de Québec dans cette circulaire ; mais peu de mois après, lorsque les chefs du parti reconnurent que les curés ne les avaient pas soutenus dans les élections, ils essayèrent de soulever une tempête nouvelle contre l'évêque, à l'occasion de ce même titre.

Cette attaque semble avoir été pressentie par Mgr.

Plessis, car, au commencement de juillet 1810, il écrivait en ces termes à son ami, M. Adam Lymburner, alors en Angleterre :* “ Le parlement du Bas-Canada a été dissous pour la seconde fois, dans le cours de l’hiver dernier. Les élections qui ont eu lieu immédiatement après ne promettent pas une chambre d’assemblée très-favorable aux vues du gouvernement provincial. Les esprits ont été singulièrement exaltés, échauffés, irrités de part et d’autre. Le gouvernement a été mal servi par ses amis et ses ennemis: J’ai écrit à mon clergé afin qu’il recommandât aux fidèles l’obéissance, la soumission, le plus grand respect pour le pouvoir exécutif. La plupart des curés ont parfaitement rempli mes vues, en faisant des instructions publiques à cette occasion... Les courtisans n’ont pas trouvé que ce fût suffisant : ils auraient voulu que le clergé présentât une adresse au gouverneur, pour le féliciter d’avoir cassé le parlement.... Il ne m’a pas semblé raisonnable que le clergé se mît en avant pour l’approuver, puisqu’il est totalement étranger à la législation et qu’il a d’autres moyens plus convenables pour servir l’autorité, moyens dont il fait usage toutes les fois que le besoin l’exige. Quoiqu’il en soit, je m’aperçois qu’on a pris de l’ombrage, et je ne serais nullement étonné que l’on saisît cette occasion..... pour noircir le clergé

* M. Adam Lymburner, né en Ecosse, fut un des principaux marchands du Canada, où, en 1776, il vint continuer les affaires de son frère. C’était un homme capable, qui sut se faire estimer dans le pays. En 1791, il fut appelé devant la chambre des communes, pendant qu’on y discutait le bill qui devait donner une constitution au Canada. Il mourut à Londres, en 1836, à l’âge de quatre-vingt-dix ans.

auprès du ministère. Les revenus dont jouissent nos curés, l'autorité de l'évêque catholique sur eux et sur le peuple sont, depuis longtemps, des objets de jalousie. Mais j'espère tout de la providence du Dieu que je sers et que je tâche de faire servir par mes diocésains, en leur inspirant les sentiments dont ils doivent être pénétrés, soit comme chrétiens, soit comme sujets. ”

Il s'expliquait plus clairement sur cette matière, en écrivant à M. de Bouvens, le vingt-et-un novembre. Après lui avoir annoncé le départ de M. Ryland pour l'Angleterre, il ajoutait : “ Au mois de mars dernier, il y a eu ici quelque bruit au sujet d'un papier périodique, nommé le *Canadien*,... qui était un peu dans le genre de Cobbet, je veux dire, beaucoup trop prononcé contre les procédés du gouvernement provincial. Cet incident a remué les têtes des démagogues et encore plus celles des prétendus royalistes. Il y a eu un moment où des flatteurs ont cru avancer leurs affaires en déchirant leurs compatriotes. Après avoir jeté du blâme sur le peuple, ils ont attaqué le clergé et mis en question sa loyauté. Ces indiscretions ont donné lieu à des soupçons, que mon attachement sincère au gouvernement n'a pu entièrement dissiper. Le gouverneur en chef a député en Angleterre son premier secrétaire, M. Ryland, fin politique. Il est parti chargé de mémoires, entre lesquels je ne serais pas surpris qu'il y en eût de très-défavorables aux habitants du pays en général et, peut-être, de très-calomnieux contre le clergé. ”

On voit, par ce dernier extrait, que quelques employés canadiens avaient profité des circonstances pour élever des doutes sur la loyauté de leurs compatriotes, et se recommander eux-mêmes aux bonnes grâces de ceux qui distribuait les faveurs du gouvernement. Les flatteurs du pouvoir étaient alors peu nombreux, et ils ne le furent jamais tant que l'administration parut véritablement hostile à la masse des habitants du pays. A cette époque, comme aujourd'hui, les Canadiens étaient souvent divisés entre eux sur des questions peu importantes ; mais alors, comme à présent, dès qu'une main étrangère se levait contre les vieilles institutions de la patrie, à peu d'exceptions près, tous se rapprochaient pour combattre et repousser l'ennemi commun.

C'est cette union de nos compatriotes, à l'heure du danger commun, qui les a maintenus jusqu'à ce jour sur le sol natal, avec la langue, la religion et les lois qu'ils ont reçues de leurs pères ; c'est elle qui, sous les soins de la providence, a été notre sauvegarde depuis plus d'un siècle. L'expérience du passé est propre à nous rassurer sur l'avenir, et à nous convaincre que la concorde renaîtra parmi nous, quand une occasion importante le demandera.



V

M. Ryland est envoyé en Angleterre—Objet de sa mission—Accusation portée contre l'évêque de Québec—Dispositions des ministres—Robert Peel—Entretien du gouverneur avec Mgr. Plessis—Départ de Sir James Craig—Missions du golfe Saint-Laurent.

Vers la fin du mois de juin, 1810, M. Ryland était parti pour l'Angleterre, muni des instructions de Sir James Craig ; il devait demander au ministère de changer la constitution du Bas-Canada, ou au moins de la suspendre ; d'accorder au gouverneur la nomination aux cures du diocèse de Québec ; de remettre les biens des jésuites et des sulpiciens à la disposition du gouvernement provincial, qui serait ainsi devenu indépendant des chambres. Le second article paraissait d'une grande importance au général Craig ; il se plaignait au ministre de n'avoir aucun rapport avec les curés, qui formaient un corps puissant et jouissaient, selon lui, d'une immense influence sur le peuple. Cette influence, croyait-il, aurait été acquise au gouverneur, si on lui avait accordé le droit de nommer les curés, selon son bon plaisir.

Le programme confié à M. Ryland, avant son départ, suffisait pour l'occuper tout entier ; cependant une nouvelle affaire lui fut recommandée peu après son arrivée en Angleterre. Voici ce dont il s'agissait. Au mois d'octobre, 1810, Mgr. Plessis, à l'oc-

casion de l'emprisonnement de Pie VII à Savone, publia un mandement dans lequel il invitait les fidèles à prier pour le Saint-Père. Ainsi que l'avaient toujours fait ses prédécesseurs, et comme il l'avait fait lui-même en pareilles circonstances, il prenait dans cette pièce le titre d'évêque de Québec. De là le gouverneur, le docteur Mountain et leurs amis se trouvèrent gravement offensés ; ils avaient oublié la circulaire du mois de mars précédent et assuraient que c'était une innovation dangereuse.. Nommé par le souverain, l'évêque anglican s'imaginait que sa patente royale interdisait à monseigneur Plessis de prendre le titre que les évêques catholiques de Québec portaient depuis plus de cent cinquante ans.

“ Nous avons ici prié pour le pape,” écrivait le général Craig à M. Ryland ;* “ je vous envoie une copie du mandement de l'évêque, que vous pourrez montrer au bureau, comme une preuve de l'indépendance complète dans laquelle on aime à se placer. Personne ne m'a parlé du mandement, ni avant, ni après sa publication. Nous avons raison de soupçonner qu'au moyen du docteur Milner, avec qui Plessis correspond assurément, il s'est mis en rapport avec les évêques catholiques de l'Irlande, qui, j'en suis certain, ne manqueront pas d'empêcher cet homme de reconnaître la suprématie du roi. Il y a ici un jeune homme du nom de Christie,† qui

* Lettre du 6 novembre 1810.

† M. Christie, qui a publié les lettres de Craig et de Ryland, met sous celle-ci la note suivante : “ L'évêque Plessis était un homme bienveillant et digne d'un grand respect ; il n'a jamais confié de mission au jeune homme dont il est ici parlé. ”

vient de recevoir la permission de pratiquer comme avocat ; il passe en Angleterre, sans qu'on ait découvert un seul motif personnel qui puisse l'engager à entreprendre ce voyage.... Il est très-lié avec Plessis, et nous soupçonnons fortement qu'il va en Angleterre comme son agent, probablement pour correspondre plus intimement que par lettres, avec Milner et les évêques irlandais."

On a peine à comprendre comment un homme sérieux, tel que devait l'être le général Craig, pouvait s'arrêter à de pareilles absurdités. Il n'était pourtant pas le seul à s'occuper du mandement de Mgr. Plessis, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une lettre de M. Ryland, qui écrivait à M. Peel,* sous-secrétaire d'état : " J'ai dernièrement reçu, du lord évêque de Québec, deux copies d'un mandement du révérend J. O. Plessis, en date du vingt-cinq octobre dernier. Ce mandement renferme une violation si flagrante des droits et des prérogatives de la couronne dans la province du Bas-Canada, que je me crois autorisé à vous en envoyer une copie, afin que vous la puissiez soumettre à l'attention du comte de Liverpool. "

" Le lord évêque croit que cette pièce sera adressée aux ministres de sa majesté par le gouverneur général ; mais il craint que la maladie de Sir James Craig ne l'empêche d'écrire bientôt à ce sujet.... Dans un mémoire séparé, je suggère l'idée qu'il serait avantageux pour le gouverneur d'obtenir l'opinion des

* Depuis, Sir Robert Peel ; cette lettre est du 19 février 1811.

officiers en loi de la couronne sur cette affaire. Ce n'est pas que j'aie le moindre désir de traduire M. Plessis devant les cours de justice du Bas-Canada, parce qu'il s'est illégalement attribué certains pouvoirs comme évêque titulaire de Québec; mais je crois qu'il serait utile de lui prouver, quand on le voudra, que sa conduite a été illégale et que la couronne peut revenir contre lui si elle y est forcée. Je suis persuadé qu'une déclaration de ce genre serait un puissant motif pour engager un homme de sa trempe et de son caractère à se soumettre au bon plaisir de sa majesté."

Dans le mémoire qui accompagnait cette lettre, M. Ryland, après avoir rappelé les instructions royales et les articles des traités touchant l'exercice de la religion catholique, exposait aux officiers de la couronne que M. Plessis avait publié, sans le consentement du gouverneur général, un mandement dans lequel il s'arrogeait le titre *d'évêque de Québec* par la grâce du saint siège apostolique. A la suite de cette grave accusation, il posait ces trois questions.

Premièrement. M. Plessis, en publiant ce mandement, et en s'arrogeant le titre et l'autorité d'évêque de Québec, ne s'est-il pas rendu passible d'une poursuite au criminel?

Secondement. Sur quel statut doit-on s'appuyer pour intenter une action contre lui, devant la cour provinciale du banc du roi?

Troisièmement. A quelles peines pourrait être

condamné le dit M. Plessis, s'il était déclaré coupable dans une cour de justice ?

On peut juger, par la pièce précédente, que M. Ryland et ses amis s'engageaient dans cette affaire avec beaucoup de bonne volonté. Par bonheur, les ministres avaient des idées plus larges et plus libérales que celles du général Craig et de ses conseillers, qui se croyaient encore au temps de Cromwell.

Lord Liverpool refusa de changer la constitution du Canada ou de la suspendre ; il savait que la discussion d'une semblable question, si elle était introduite devant le parlement impérial, exciterait de violentes attaques contre le ministère, qui avait déjà assez de peine à se maintenir. Quant aux deux autres propositions, comme elles n'exigeaient point l'intervention du parlement, le secrétaire des colonies, tout en déclarant qu'il voulait conduire les colonies par la conviction et non par la force, fit préparer un projet d'instructions pour le gouverneur du Canada. En voici les bases : on consentirait à prendre les biens de Saint-Sulpice à certaines conditions, et à les mettre, avec les biens des jésuites, entre les mains du pouvoir exécutif, qui deviendrait indépendant des chambres ; on reconnaîtrait au civil l'évêque catholique romain, ainsi que les curés, à condition que le gouverneur exercerait les droits de la couronne sur eux et sur leurs paroisses : c'était bien là établir effectivement la suprématie royale, c'est-à-dire remettre aux favoris du gouverneur le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques. Aussi, M. Ryland

admirait la sagesse et la libéralité de ces dispositions. Le lord chancelier n'en jugea pas de même : car, ayant été consulté sur la justice des mesures proposées, lord Eldon *inspira* au secrétaire des colonies des scrupules qui, *pour le moment*, arrêtaient ces projets ; et, Dieu merci, personne n'eut ensuite le triste courage de les reprendre tous à la fois.

Quant aux poursuites qu'on voulait tenter contre l'évêque de Québec, aucun des officiers du gouvernement impérial ne jugea à propos de s'en occuper. M. Robert Peel causa, à ce sujet, beaucoup d'inquiétudes et de troubles à M. Ryland, qui avoua que le sous-secrétaire des colonies était un jeune homme de manières agréables et doué de grands talents, mais l'accusa en même temps de ne rien entendre aux affaires du Canada. Peel avait toujours quelques mots flatteurs pour l'envoyé du général Craig, mais il ne se laissait point convaincre par lui. Lorsque M. Ryland faisait observer que tous les Anglais du Canada suivaient le parti du gouverneur : " Fort bien, " répondait l'autre ; " mais les Canadiens sont bien plus nombreux que les Anglais. " Et il répéta la même remarque plusieurs fois, de manière à faire comprendre qu'il ne voulait point heurter les préjugés de la partie la plus considérable des habitants. Dans une autre occasion, Peel, au grand scandale de son interlocuteur, demanda, si au lieu de jeter les éditeurs du *Canadien* dans une prison, il n'aurait pas été mieux de les gagner par des procédés plus doux.

Deux fois M. Ryland avait écrit à Peel contre le

mandement de l'évêque catholique ; grande fut donc sa surprise, quand il s'aperçut dans une conversation, que l'homme d'état avait complètement oublié ces deux lettres, et les confondait avec une requête dans laquelle le docteur Mountain demandait une somme d'argent pour achever sa cathédrale.*

Le bon sens des ministres fit enfin justice de cette misérable chicane, et l'ensevelit dans un si profond oubli, que personne n'osa plus menacer de traduire l'évêque devant les tribunaux.

Pendant que M. Ryland voyait tous ses projets s'évanouir les uns après les autres, son protecteur, le général Craig, se préparait à laisser un pays où son administration despotique l'avait rendu odieux à la masse du peuple, et avait causé une extrême agitation dans toute l'étendue de la province.

Avant de quitter le Canada, il aurait été fort aise d'arracher à Mgr. Plessis quelque réponse tant soit peu favorable à la suprématie royale ; il ignorait que ce prélat, toujours disposé à rendre à l'autorité ce qu'il croyait lui devoir, ne céderait rien de ce qu'il savait appartenir à Dieu.

“ J'ai dernièrement conversé avec Plessis,” écrivait Craig ; “ je lui ai parlé de sa position et de celle de son clergé.... Il m'exprima le désir que cette affaire se terminât.... Il me dit qu'il allait aux

* “ Cette cathédrale,” dit M. Ryland, dans une de ses lettres, “ fut bâtie sans que la législature s'en mêlât et sur une simple lettre du secrétaire d'état.... Les dépenses s'élevèrent à dix-huit mille louis, qui furent payés sur les ordres du gouverneur, adressés au receveur général. Comme de raison, ces dépenses ne furent pas soumises à l'approbation de la chambre d'assemblée, quoiqu'elles fussent renfermées dans les comptes publics, qui se transmettent annuellement aux lords de la Trésorerie.”

Trois-Rivières dans quelques jours, et me pria de remettre la question jusqu'après son retour. A-t-il consulté Noiseux ou Calonne,* ou tous les deux ? je n'en sais rien ; mais quand il est revenu ici, je l'ai trouvé tout changé, car sa conscience ne lui permettait pas de consentir à ce que la couronne nommât aux cures. Je lui dis aussitôt qu'il était inutile de continuer la conversation ; que cela ne dépendait ni de son refus ni de son consentement ; que ce droit appartenait à la couronne, et serait certainement repris tôt ou tard par le roi. Notre conversation dura deux heures et demie, mais sans aucun résultat, ni d'un côté ni de l'autre.... Nous nous séparâmes bons amis ;.... c'est probablement pour la dernière fois que je l'ai vu, car hier il a fait voile pour visiter le golfe Saint-Laurent.”†

Voici maintenant le compte-rendu du même entretien, adressé par Mgr. Plessis à M. Roux, son grand vicaire.

“ Hier j'eus avec son excellence le gouverneur une conversation de sept quarts d'heure, dans laquelle il s'épuisa à parler, et moi aussi, sans que nous pussions tomber d'accord sur le seul point qui fut agité, savoir la nomination aux cures ; il la considère opiniâtrement comme une affaire civile et comme une prérogative de la couronne, dont elle ne se relâchera jamais, et qu'il prétend avoir été exercée de tout

* M. Noiseux était grand vicaire aux Trois-Rivières. M. Jacques Ladislas Joseph De Calonne, frère du ministre de ce. nom sous Louis XVI, était alors aumônier des Ursulines des Trois-Rivières.

† Lettre du 4 juin 1811.

temps par les rois de France et d'Angleterre, même avant la *réforme* dans ce dernier royaume. J'essayai de lui faire entendre la différence essentielle qu'il y avait entre le patronage exercé sur certains bénéfices, soit par le roi, soit par des particuliers, et l'institution canonique qui ne peut venir que de l'église, et sans laquelle toutes les commissions ou nominations de souverains et autres patrons ne seraient d'aucun effet. Je lui expliquai ce qu'était la régale, laquelle étant ouverte, le roi de France exerçait sur tous les bénéfices du diocèse vacant la plus grande autorité à laquelle il pût prétendre, et cependant ne conférait point les cures, dont la collation était réservée au chapitre de la cathédrale.

J'ai ajouté que le droit des évêques, sur ce point, était si bien établi, que Bonaparte avait été forcé de le reconnaître par un article exprès du concordat ; que l'exemple qu'il me citait des évêques anglicans, qui ne confèrent aucune cure, ne faisait rien pour nous ; que l'église catholique avait toujours donné à ses évêques plus de pouvoirs que l'église anglicane n'en donnait aux siens ; . . . que personne n'était plus soumis que moi, ni plus affectionné au gouvernement ; que j'avais pour principe général de seconder ses vues dans tout ce qui ne blessait pas ma conscience, mais qu'il m'était défendu d'aller au-delà ; que je sentais plus que personne le désagrément d'occuper une place qui n'était pas avouée et d'y vivre dans la pauvreté, mais que je consentirais volontiers à de plus grandes privations plutôt que de faire des

démarches qui me décréditeraient auprès de mon clergé et de mon peuple, engageraient ma conscience et seraient considérées comme une trahison envers l'église, comme une vente de mon épiscopat, surtout s'il en résultait pour moi quelque addition de revenu ; qu'ayant fait autant que mes prédécesseurs pour le service du gouvernement, j'espérais que ce gouvernement ne voudrait pas me maltraiter plus que mes prédécesseurs ne l'avaient été, et que, de plus, je tâcherais de mériter de plus en plus sa protection, non pour moi, qui avais passé le méridien de la vie, mais pour les fidèles au salut desquels je m'intéressais ; que la divine providence, qui dirigeait les cœurs et les esprits, amènerait, sans doute, des circonstances plus favorables, etc., etc. Nous disputâmes beaucoup ; mais le gouverneur ne se fâcha point, et nous nous quittâmes, du reste, assez peu satisfaits l'un de l'autre."

Mgr. Plessis regardait l'influence de Sir James Craig auprès du gouvernement impérial, comme beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était réellement ; il redoutait les menaces du gouverneur et craignait qu'elles n'amenassent une persécution prochaine, peut-être même, un refus de perpétuer l'épiscopat catholique dans la province. L'évêque de Québec était loin de se douter que les affaires allaient prendre une tournure bien différente.

Ces deux hommes ne se revirent plus ; le quatre juin, Mgr. Plessis partait pour faire la visite des îles de la Magdeleine et de la Baie des Chaleurs ; le dix-

neuf du même mois, le gouverneur s'embarquait pour retourner en Angleterre, à la satisfaction générale des Canadiens, lassés d'être soumis à ses caprices et à son despotisme. Sa santé était dès lors si mauvaise, qu'en partant il craignait de mourir avant d'avoir terminé le voyage. Il survécut cependant quelque temps encore, et mourut au mois de janvier de l'année suivante.*

L'administration arbitraire de Sir James Craig pesa lourdement sur les anciens habitants du pays ; ce vieux soldat, qui avait combattu contre les Français pendant de longues années, s'était accoutumé à regarder comme ennemis ceux qui tenaient à la France par leur origine et par leur langue ; il se défiait d'eux et ne pouvait les considérer comme attachés aux institutions britanniques. Un petit parti de courtisans nourrit et augmenta les préjugés de cet homme, que la maladie rendait aigre et soupçonneux, et qui était habitué à ne commander que des soldats.

Malheureusement, une loi, passée en 1803, favorisait ses penchants au despotisme. Adoptée dans un temps où l'on faisait courir le bruit que des agents du gouvernement français fomentaient le mécontentement dans le pays, elle confiait des pouvoirs extraordinaires aux mains du gouverneur et de ses conseillers. Sur un ordre signé par trois membres du conseil exécutif, les plus honnêtes gens pouvaient être arrêtés et jetés en prison, sous une accusation secrète

* Le général Craig n'avait que soixante-deux ans lorsqu'il mourut. Mgr. Plessis mourut précisément au même âge, treize ans plus tard.

de " haute trahison, de recellement de haute trahison, de soupçon de haute trahison." Ceux qui avaient ainsi été incarcérés, ne jouissaient point des privilèges de l'*habeas corpus*, et ne pouvaient être libérés que sur l'ordre du gouverneur.

Exposé, tout aussi bien que ses prêtres, aux caprices d'un homme inquiet et irritable, Mgr. Plessis évitait d'attirer, sur le clergé catholique, l'orage qui le menaçait sans cesse ; il souhaitait maintenir la paix dont son église avait besoin, et préserver son troupeau des agitations politiques et des horreurs d'une guerre civile. Par sa prudence et sa modération, il espérait conserver une position qui lui permettrait d'agir comme médiateur, si quelque malheur imprévu causait une collision entre l'exécutif et le peuple. Voilà pourquoi il prit toujours des précautions pour ne point rompre avec Sir James Craig ; on lui reprocha même alors d'avoir cédé trop facilement à quelques exigences du gouverneur, durant les démêlés de l'exécutif avec la chambre d'assemblée. Mais s'il reculait devant les luttes politiques, du moment qu'il s'agissait de soutenir les droits de la religion et de l'église, il devenait inébranlable et aurait mieux aimé perdre la vie que de consentir à admettre aucune des injustes prétentions des adversaires du catholicisme.



VI

Sir George Prevost—Mémoire sur l'église du Canada.

Les inquiétudes de l'évêque de Québec avaient un peu diminué après le départ de Sir James Craig ; mais elles ne s'étaient pas complètement évanouies, car il craignait encore le résultat du voyage de M. Ryland. On avait annoncé l'arrivée prochaine de Sir George Prevost, transféré du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à celui du Canada. Le grand vicaire Burke, qui l'avait bien connu à Halifax, lui rendait un témoignage favorable. " J'aime à vous entendre dire de bonnes choses du nouveau gouverneur," répondait Mgr. Plessis ; " heureux si, comme ses prédécesseurs, il ne se laisse pas circonvenir par des gens intéressés à desservir les catholiques."

Ces appréhensions n'étaient point sans avoir quelque fondement. Nonobstant son désir de plaire aux Canadiens, Sir George Prevost entretenait les vues de son prédécesseur, touchant l'existence et l'autorité d'un évêque catholique en Canada ; de fait, sur cette matière, il parut suivre, pendant quelque temps, les conseils des anciens aviseurs de Craig.

Cependant, au printemps de cette année, le gou-

verneur fit de nouvelles propositions. Mgr. Plessis qui, l'année précédente, avait visité une partie du golfe Saint-Laurent, allait se remettre en route pour parcourir les missions de l'île Saint-Jean, de la Nouvelle-Ecosse et d'une partie du Nouveau-Brunswick, lorsque le général Prevost lui fit remettre la communication suivante : "J'ai reçu des dépêches d'Angleterre ; on veut vous mettre sur un pied plus respectable ; mais on attend que vous posiez vous-même les conditions. Je désirerais avoir là-dessus vos idées avant votre départ pour le golfe, car il faut pourvoir à tout et bien nous entendre."

"Avant mon départ," répondit l'évêque, "j'aurai l'honneur de mettre entre les mains de votre excellence un mémoire contenant mes idées et mes principes. Je suis obligé de déclarer d'avance qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'église comme un dépôt, qu'il ne m'est nullement permis de dissiper et dont il faut que je rende compte."

Mgr. Plessis prépara à la hâte un mémoire, qu'il présenta le quinze mai, peu de jours avant de se mettre en route. Ce travail fournit des détails si intéressants sur l'église du Canada, et explique si clairement la position dans laquelle elle était alors placée, qu'il trouve naturellement ici sa place. "Le mémoire qui suit," dit l'auteur, "a pour objet d'exposer : 1° ce qu'étaient les évêques du Canada avant

la conquête de la colonie ; 2° ce qu'ils ont été depuis cette conquête ; 3° l'état où il serait à propos qu'ils fussent à l'avenir....”

Après avoir donné quelques détails sur les anciens évêques, il ajoute :

“ Ces six premiers évêques étaient nés en France. L'évêché de Québec étant sur le même pied que ceux de France, ces prélats étaient nommés par un brevet du roi et confirmés par des bulles du siège apostolique, après examen fait de leur foi et de leurs mœurs, conformément au concordat.

“.... Les revenus de l'évêque portaient en partie sur des gratifications du clergé de France et en partie sur trois abbayes, dont il partageait les fruits avec son chapitre. Il ne paraît pas que le revenu total de l'évêque ait jamais excédé huit mille francs..... Dans la rareté du numéraire, qui existait alors, ce revenu valait ce que vaudraient aujourd'hui douze cents louis et peut-être davantage.

“ 2° Depuis la conquête. La liberté du culte catholique ayant été accordée aux habitants du Canada *pour subsister en son entier*, par l'article XXVIIe de la capitulation de Montréal en 1760, et par l'article IVe du traité définitif de paix en 1763, la continuation du ministère pastoral se trouvait nécessairement comprise dans cette concession. La religion catholique ne peut subsister sans clergé. Il fallait donc aux nouveaux sujets de S. M. B., des prêtres pour leur annoncer la parole de Dieu, pour leur

administrer les sacrements et autres secours spirituels, et un évêque pour ordonner ces prêtres et pour gouverner spirituellement et le clergé et le peuple de la colonie.

“ L'article XXXe de la capitulation de Montréal, par lequel on demandait que le roi de France continuât de nommer l'évêque du Canada, fut justement négativé ; mais aucun autre mode de nomination n'ayant été adopté, le chapitre de la cathédrale se considéra comme revenu à l'ancien droit, suivant lequel, l'évêque était élu par le clergé de l'église vacante et confirmé par le métropolitain ou par le pape, sous le bon plaisir du souverain.”

“ En conséquence, M. Jean Olivier Briand, l'un des chanoines et des vicaires généraux pendant la vacance du siège, fut élu évêque de Québec par un acte capitulaire du onze septembre 1764, et, muni de la recommandation du gouverneur James Murray, dont il avait mérité la confiance,.... il passa en Europe la même année et obtint des bulles du saint-siège, fut consacré au printemps de 1766 et revint au Canada la même année. Après avoir prêté serment d'allégeance au représentant du roi en sa nouvelle qualité, il en exerça toutes les fonctions avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'ancien régime, et reçut constamment de la part des différents gouverneurs des témoignages d'une considération distinguée.”

“ Le palais épiscopal de Québec avait été consi-

dérablement endommagé par le bombardement de cette place, en 1759. M. Briand, devenu évêque, le rétablit de ses épargnes sous les yeux du gouvernement provincial, qui non-seulement ne le trouva pas mauvais, mais le prit à loyer en 1778, pour y placer le secrétariat de la province et les autres bureaux publics. Ce loyer subsiste encore et rapporte annuellement à l'évêque cent cinquante livres sterling. Trois ans auparavant, savoir, en 1775, le gouvernement avait accordé au même évêque une pension de deux cents livres sterling, que ses successeurs ont continué de recevoir, en sorte que leur revenu total est de trois cent cinquante livres sterling seulement ; car la révolution française les a privés des deux cent cinquante livres sterling qui leur avaient été conservées sur leur ancien revenu en France."

“ Prévoyant les difficultés qui accompagneraient par la suite les mutations d'évêques et surtout les dépenses du voyage que chaque élu serait obligé de faire en Europe pour se procurer la consécration épiscopale, si l'on n'obviait à ces inconvénients, M. Briand fit goûter à la cour de Rome et au général Guy Carleton, depuis lord Dorchester, et alors gouverneur de la province de Québec, le projet qu'il avait conçu de se donner un coadjuteur, *cum futurâ successione*. Il convint avec le gouverneur que cette dignité serait conférée à M. Louis Mariaudeau Desgly, un des prêtres canadiens de son clergé, pour lequel il obtint des bulles du saint-siège, en vertu

desquelles il le consacra à Québec le douze juillet 1772, sous le titre d'évêque de Dorylée."

" Depuis ce temps l'évêque de Québec a toujours eu un coadjuteur, proposé par lui, agréé par le représentant du roi en cette province, admis au serment d'allégeance devant le gouverneur en conseil, confirmé par des bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'évêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, et prêt à succéder à l'évêque en cas de mort ou de résignation, et assermenté de nouveau lorsque son tour est venu d'occuper le siège épiscopal."

" Ainsi M. Briand ayant résigné vers la fin de 1784 après dix-huit ans d'épiscopat, M. Desgly lui succéda et eut pour coadjuteur M. Jean François Hubert, sous le titre d'évêque d'Almire."

" Après la mort de M. Desgly, arrivée en 1788, M. Hubert eut successivement deux coadjuteurs, savoir : M. Charles François Bailly, titulaire de Capsa, mort en 1794, et M. Pierre Denaut, titulaire de Canathe, en faveur duquel il résigna en 1797."

" Sous le même titre de Canathe, le soussigné devenu coadjuteur de M. Denaut lui a succédé, à sa mort arrivée au commencement de 1806, et a fait agréer pour son coadjuteur M. Bernard Claude Panet, consacré au printemps de 1807 sous le titre de Saldes en Mauritanie....."

" Comme l'on sait très-bien que les évêques de

Québec ne prétendent exercer d'autorité qu'au spirituel et seulement sur les sujets catholiques de leur diocèse, on ne leur a contesté ni leur juridiction, ni leurs titres d'évêques de Québec jusqu'à ces années dernières, où des insinuations artificieusement répandues dans les papiers publics et quelques assertions avancées dans les cours de justice de cette province, ont commencé à jeter sur l'exercice et même sur l'existence de l'épiscopat catholique du Canada, certains nuages propres à priver ces prélats de l'influence qui leur est nécessaire, soit pour la conduite de leur troupeau, soit pour le succès des services que le gouvernement de S. M. pourrait attendre d'eux, pour le maintien du bon ordre et pour la sûreté de la province dans des moments de trouble ou d'invasion."

" Il est vrai que nonobstant ces entreprises, dont les premiers essais ne remontent pas à dix ans...., aujourd'hui, pour les évêques catholiques, il n'y a aucune différence sensible entre leur état et celui où ils étaient avant la conquête, excepté qu'ils n'ont plus de chapitre, ni d'officialité, ni d'entrée au conseil, et que leurs appointements se trouvent être fort au-dessous de ce que sembleraient exiger les circonstances du temps et leur dignité. Mais on ne peut se dissimuler qu'ils sont exposés à rencontrer des obstacles, soit dans leurs transactions privées, soit dans l'exercice de leurs fonctions publiques, et qu'il est difficile que cet ordre de choses subsiste longtemps sans se détériorer encore si l'on n'y apporte un prompt remède....."

LISTE DES NOUVEAUX ABONNES, 28 AVRIL 1863.

<p>QUÉBEC.</p> <p>— <i>Séminaire.</i> M L'Abbé Méthot</p> <p>— <i>Parlement.</i> Narcisse Turgeon</p> <p>— <i>Rue Buade.</i> H Gingras, Tabac- niste, 28.</p> <p>— <i>Rue St. Louis.</i> M Le Juge Duval</p> <p>— <i>Rue de la Fabrique.</i> Dame Veuve Dussault</p> <p>— <i>Rue Lamontagne, B. V.</i> Paul Cousin, Bureau du Canadien</p> <p>— <i>Rue St. Jean H. V.</i> Delle Neilson, 36 George Alford, 38</p> <p>— <i>Rue du Palais.</i> L Frechette, Maison des Bains</p> <p>— St. Roch.</p> <p>— <i>Rue du Pont.</i> Louis Larouche, 3</p> <p>— Martin Plante, coin des rues Dorchester et Des Fossés</p> <p>TROIS RIVIÈRES.</p> <p>— Louis Richard, Ecol, Collège St Joseph</p> <p>— <i>St. Barnabé.</i> M J E Sirois, Ptre, Curé</p> <p>— <i>St. Léon.</i> Révd L Aubry, Curé, Léandre Rivard</p> <p>— <i>Berthier, (en haut)</i> P E Dostaler</p> <p>— <i>L'Industrie.</i> J P Godin</p> <p>— <i>Lachenaie.</i> M F Normandin, Curé</p>	<p><i>Ste. Thérèse de Blain- ville.</i> Aug Laverdière, Ecol Et Elthier, Etudiant</p> <p>— <i>Ste. Scholastique.</i> O Blondain</p> <p>— <i>Lachine</i> M N Piché, Curé</p> <p>— MONTREAL.</p> <p>— Dlle Théohiste La- jeunesse, Bureau de Poste</p> <p>— Louis Ricard, 195, rue Craig</p> <p>— N Pigeon</p> <p>— A Audet, 38, Petite rue St Jacques</p> <p>— A Mercill, 122, rue St Denis</p> <p>— Louis Cadieux, Bureau de la <i>Minerve</i></p> <p>— Sir L H Lafontaine, Juge en Chef</p> <p>— Edmond Gravel, chez Fabre & Gravel</p> <p>— L A Jetté, 26, rue St Vincent</p> <p>— François Lapointe, chez Fabre & Gravel</p> <p>— Messire Verreau, Ecole Normal</p> <p>— Cyrille Phaneuf, 2 rue des Rivières</p> <p>— J B Desroches, 129, rue St Paul</p> <p>— Les Elèves du Collège Ste Marie</p> <p>— P S Murphy, Com- pagnie de Caoutchouc</p> <p>— Alfred Larocque, Col- lège Ste Marie</p> <p>— <i>St. Charles de Belle- chasse.</i> Révd D Martineau</p> <p>— <i>Pointe aux Trembles, Montréal.</i> Messire Portier, Curé</p> <p>— M Joseph T Gaudet, Vicaire</p> <p>— Le Couvent de La Longue Pointe</p> <p>— Dlle Odille Doré, Couvent La Longue Pointe</p>	<p>M J B Drapeau, La Longue Pointe</p> <p>— M J Marechal, Cha- pelain, Couvent Lachine</p> <p>— <i>St. Vincent de Paul.</i> George Lamarche</p> <p>— <i>Saint Martin.</i> Ovide Laurin</p> <p>— <i>Cité d'Ottawa.</i> Jos F Larocque, Hop tal Général</p> <p>— <i>St. Anselme.</i> Nicodeme Audet</p> <p>— <i>Ste. Marie, Beauce</i> Major de Bellefeuille</p> <p>— <i>St. Joseph, Beauce</i> F S Bélanger</p> <p>— <i>St. David Yamaska.</i> L'Abbé J O Beaubien, Ptre, Vicaire</p> <p>— Révd J B Charté, Curé</p> <p>— <i>Ste. Julie de Somerset</i> Octave Ouellet, Mar- chand</p> <p>— <i>Acton</i> Chas McCallum</p> <p>— <i>Ste Hyacinthe</i> J Lamothe</p> <p>— Révd G A Kertson</p> <p>— <i>St Jean Dorchester.</i> L'Hon O J J L'rainger</p> <p>— M F Côté</p> <p>— M Olivier St Cyr</p> <p>— Dame F H St Cyr</p> <p>— <i>Iberville.</i> Révd Rhestor, Ptre</p> <p>— <i>St André de Kamou- raska.</i> Révd M Gagnon, Curé</p> <p>— <i>Trois Pistoles</i> M Léon Roy, Ptre, Curé</p> <p>— <i>Bassin de Gaspé.</i> has Le Houtillier</p> <p>— Antoine Painchaud</p> <p>— <i>Port Daniel.</i> Jos Th Dorcy, Inst</p> <p>— <i>Danville, Wotton.</i> J T Beique</p> <p>— <i>Chicoutimi.</i> J B Plamondon, Avocat</p> <p>— Ephrem Tremblay, Ecr</p>
--	--	---

LE FOYER CANADIEN

RECUEIL publié du 1er au 5 de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo, et rédigé, dans l'intérêt exclusif de la littérature, par une association de LITTÉRATEURS CANADIENS, sous la direction de MM. l'abbé J. B. A. Ferland, L. J. C. Fiset, A. Gérin-Lajoie, l'abbé H. R. Casgrain et F. A. H. LaRue.

**Prix de l'abonnement : Une Piastre par an, payable d'avance.
L'abonnement date du 1er Janvier de chaque année.**

LES NOUVEAUX ABONNÉS

RECEVRONT EN S'ABONNANT

LE VOLUME DE PRIME

et les livraisons de Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

On s'abonne à Montréal, chez MM. Fabre et Gravel, libraires, et à Québec, chez MM. Desbarats, coin des rues Ste. Anne et des Jardins, chez M. T. H. Hardy et M. J. E. Matte, libraires, Haute-Ville.

TOUTE COMMUNICATION, relative à l'administration du Recueil, doit être adressée à GEO. DESBARATS, Junior, ~~Econ.~~ Québec, Gérant du *Foyer Canadien*.

LES ANCIENS CANADIENS

EN VENTE :

A Québec : Chez MM. DESBARATS,

“ “ M. T. H. HARDY,

“ “ J. E. MATTE.

A Montréal : Chez MM. FABRE ET GRAVEL.

PRIX \$1.00

Aux Abonnés du Foyer Canadien 75 Cents.

N. B.--Chaque Abonné n'aura droit qu'à un exemplaire à ce prix.

La Prime et les Ancien^s Canadiens sont envoyés par la Poste

FRANCS DE PORT.